

MISE À JOUR : RACHAT DE SERVICE

Le conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) a introduit de nouvelles règles de rachat de service qui profiteront aux participants qui veulent racheter certains types de service.

POURQUOI DEVRAIS-JE FAIRE UN RACHAT DE SERVICE?

Le rachat de service **augmente le montant de votre pension à la retraite**.

Il est avantageux d'effectuer un rachat de service dès que possible, puisque le coût augmente en fonction de votre âge et de votre salaire.



QUELLES SONT LES NOUVELLES DISPOSITIONS?



Les règles de rachat de service pour racheter des périodes de congé sans solde autorisé ont changé. Le coût dépend du moment où vous faites la demande de rachat.

Si vous décidez de racheter une période de congé sans solde autorisé :

- Dans un délai d'un an de la date de retour au travail, vous devrez payer un coût équivalent à une fois (1x) les cotisations de l'employé.
- Plus d'un an après la date de retour au travail, le coût sera le plus élevé de soit une fois (1x) les cotisations de l'employé ou un calcul actuariel fondé sur votre salaire et votre âge.



Les participants peuvent maintenant racheter les types de service suivants :

- Service postérieur à 1991 pour lequel vous avez reçu un remboursement de la « valeur de rachat » ou de la « valeur de terminaison » de tout régime de pension de la fonction publique du Gouvernement du Canada (incluant les sociétés d'État ou les organismes du gouvernement du Canada), ou de la fonction publique du gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada.
- Service postérieur à 1991 pour lequel vous avez reçu un remboursement de la valeur de terminaison du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick.

Toutes autres règles de rachat de service du RRSPNB demeurent inchangées.

OÙ PUIS-JE TROUVER PLUS DE RENSEIGNEMENTS? Pour de plus amples renseignements au sujet des rachats de service, veuillez cliquer ici ou consulter Vestcor.org/rrspnb

QUE DOIS-JE FAIRE SI JE DÉSIRE RACHETER DES ANNÉES DE SERVICE?

Pour faire une demande de rachat de service, contactez votre employeur et remplissez un formulaire de demande.

Dans les 60 jours suivant votre demande, vous recevrez des renseignements de la Société des services de retraite Vestcor indiquant :

- Le coût du rachat de service;
- Le montant de pension associé à la période de rachat;
- Vos options de paiements; et
- Les échéanciers importants.



